



Siège Social :

Aérodrome d'Oloron-Herrère - 64680 Ogeu-les-Bains - Tél./Rép./Fax +33 (0)5 59 36 10 36

Site WEB : www.enfrance.com/cevvhb

ÉCOLE DE PILOTAGE - VOL EN MONTAGNE - VOL D'INITIATION

Affilié à la Fédération Française sous le N° 72-64-03

Agréé Centre de Vol à Voile sous le N° 274

Association Sportive agréée par arrêté du 12/9/86 sous le N° 64 S 109

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2012

Frais d'inscription

Cotisation CEVVHB et Licence Assurance FFVV	- 25 ans	+ 25 ans
Cotisation de fonctionnement: membres, instructeurs, remorqueurs, treuillards	150,00 €	200,00 €
Cotisation conjoint ou enfant à charge membre	75,00 €	100,00 €
Forfait 20 heures incluant 5 treuillées	225,00 €	300,00 €
Forfait 40 heures incluant 10 treuillées	375,00 €	500,00 €
Forfait illimité incluant 15 treuillées	600,00 €	800,00 €
Forfait Ecole limité à 50 heures (treuillées illimitées) non brevetés seulement	225,00 €	300,00 €
Licence+RC & IA pour membres non volants activé au sol uniquement	63,50 €	63,50 €
Licence + Planeur Info + Assurance RC IA (16 000 €) AR PJ	87,50 €	167,50 €
Licence + Planeur Info + Assurance RC IA (32 000 €) AR PJ	112,50 €	192,50 €
Licence + Planeur Info + Assurance RC IA (48 000 €) AR PJ	137,50 €	217,50 €
Licence assurance courte durée (12 jours consécutifs) + Planeur Info	79,00 €	79,00 €

Frais de vol horaire

Machine		- 25 ans	+ 25 ans
Astir,		15 €/h	18 €/h
Pégase		18 €/h	22 €/h
Twin-Astir (école de début)	Ecole ou Biplace	20 €/h	24 €/h
Janus C (école campagne, performance)	Ecole ou biplace	25 €/h	30 €/h
SF28 (motoplaneur biplace)	Ecole ou biplace	20 €/h	25 €/h
	Supplément moteur	+ 0,50 € €/centième	

➤ **GRATUITE CELLULE PILOTE BREVETE** au-delà de 4 heures écoulées d'un même vol

Moyens de lancement

Mode de lancement	Tarif
Remorqué	2,00 € le centième jusqu'à 35 centièmes d'un même reorqué, 1,50 € au delà.
Treuil	10,00€ la treuillée 8,00€ - 25 ans
Moteur SF 28	0,50€ le centième

Fonctionnement des forfaits

- Le forfait est valable pour la durée de l'inscription (1 an: d'octobre de l'année précédente à décembre de l'année en cours, au maximum. Aucun remboursement de forfait ne sera accordé.
- Lorsque le membre dépasse son forfait, il a la possibilité de passer au tarif "horaire" ou de reprendre un forfait 20 heures, 40 heures ou illimité.

- L'acquisition d'un forfait à l'inscription est obligatoire. Les remorqueurs, les instructeurs et les treuillards (pilotes du treuil) peuvent choisir de ne pas souscrire un forfait et d'utiliser le tarif "*horaire*".

Règlement des forfaits

Le règlement des forfaits peut être scindé en 2 règlements pour les forfaits 20 et 40 heures & 3 règlements pour le forfait illimité. Le paiement doit être terminé à la fin du moi de mai.

Utilisation du remorqueur

L'avion remorqueur est réservé exclusivement aux pilotes remorqueurs et aux instructeurs dans le cadre d'une activité vol à voile.

Vols découverte

- Assurance passager
 - Licence-assurance FFVV (9,00€) **obligatoire** pour le passager d'un vol effectué par un pilote du CEVVHB **autorisé à l'emport passager**.
 - Autorisation parentale **obligatoire** pour les mineurs.
- Vol d'Initiation (V.I.)
 - Valable pour un seul vol par personne.
 - Le forfait comprend la licence-assurance obligatoire.

Machine	Description du vol	- 25 ans	+ 25 ans
Planeur biplace	Remorqué jusqu'à une hauteur de 1 000 mètres (1 300 m QNH) en local du terrain. Retour en vol plané au terrain.	60,00 €	80,00 €
Planeur biplace	Lancement au treuil.	40,00 €	50,00 €
Motoplaneur	Maximum 1 heure de vol.	80,00 €	

Le vol pourra être limité en fonction de l'activité en piste.

L'autorisation parentale est **obligatoire** pour les mineurs.

Les vols sont effectués par un instructeur ou par un pilote déclaré à la FFVV

DIVERS

➢ Documentation

Carnet de vol **17 €**
 Sacoche du pilote de planeur **37 €**
 Guide du vol sur la campagne **27 €**
 Manuel du pilote-remorqueur **37 €**

➢ Planeurs privés

- L'utilisation de planeurs privés est soumise à l'autorisation du conseil d'administration.

➢ Place de hangar

- Planeur à usage privé : **45 € / mois (cette somme peut être utilisée pour acquérir un forfait, nous consulter)**
- Planeur banalisé : **Gratuit**

➢ Transformation pilote remorqueur (instructeur à bord ; sans planeur) : 1,50 €/centième

➢ Utilisation de voiture particulière pour le compte du CEVVHB

Dédommagement (sur présentation de justificatifs) :

- **0,12 €**/km jusqu'à 8 cv fiscaux
- **0.15 €**/km au-delà

MEDECINS AGREES AERONAUTIQUE

Dr Pierre KLEIN	Polyclinique Marzet 35, av.Honoré Baradat,	64000 Pau	05 59 92 56 33
Dr Caroline RAMOND	41, rue Henri IV	64510 Boeil-Bezing	05 59 59 12 13
Dr Michel ROSSIGNOL	24, rue J.Jacques de Monaix	64000 Pau	05 59 14 59 59
Dr Christian SAINT-MARTIN	33, rue Labarraque	64400 Oloron-Sainte-Marie	05.59.39.03.60
Dr Christian SURUN	27 Avenue Pierre de Belsunce	64320 Idron	05 59 81 80 4